



Un patron pas sympa du tout

Par **gregangel**, le **01/12/2011** à **21:10**

Bonjour, j'ai deux mois j'ai demandé à la comptable de ma société un acompte de 1000€ remboursable en 5 mois elle a accepté mais ce mois-ci sur demande du patron elle décide de me retirer la totalité de la somme due soit 800€ qui a été retiré de mon salaire. En a-t-il le droit? merci pour vos réponses

Par **chaber**, le **02/12/2011** à **07:18**

bonjour la comptable n'avait pas à vous accorder un prêt personnel sans l'accord de la direction. Une avance sur salaire, à mi-mois par exemple, d'accord mais cette somme est déductible en fin de mois sur votre fiche de paie

Par **gregangel**, le **02/12/2011** à **07:58**

bonjour est-ce qu'il a le droit de me retenir la totalité n'y a-t-il pas un minimum saisissable

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **16:39**

Bonjour L'acompte versé est déductible dans son intégralité du salaire à verser en net. Tout a été fait oralement, vous n'avez signé aucun document et la comptable aurait dû demander l'accord de l'employeur. Celui-ci est en droit de vous retenir la totalité de

l'acompte.rnrnVous auriez dû faire une demande d'échéancier écrit et signé par vous et l'employeur.